

Délinquance juvénile : les usages journalistiques des discours sociologique et criminologique

David Pichonnaz¹

Université de Fribourg (Suisse) & Centre Maurice-Halbwachs (ÉNS-ÉHÉSS-CNRS)

Cet article présente une analyse comparative des interventions publiques de sociologues et de criminologues dans la presse généraliste à propos de la délinquance juvénile, en France et en Suisse. En nous intéressant aux rôles que les journalistes attribuent aux discours des représentants de ces deux disciplines, nous montrons que ceux-ci peuvent être similaires, mais avec des modalités d'apparition différentes, alors que d'autres rôles sont spécifiques à l'une des deux disciplines. L'analyse des facteurs explicatifs des conduites délinquantes cités par les chercheurs montre en particulier que le rôle des deux disciplines dans la construction publique du problème diffère significativement. Nous relevons également l'importance des données quantitatives fournies aux journalistes par les chercheurs, en tant qu'élément clé permettant de comprendre les attentes journalistiques vis-à-vis des sciences humaines et sociales.

MOTS-CLÉS : SOCIOLOGIE ; CRIMINOLOGIE ; MÉDIATISATION ; VULGARISATION ; DÉLINQUANCE JUVÉNIILE

This paper provides a comparative analysis of the roles assigned by journalists to sociologists and to criminologists when they talk about youth crime (juvenile delinquency) in the non-specialized press in France and Switzerland. Some of these roles are assigned to both of these specialists, but in different ways. Others are specific to one or the other scientific field. In particular, we show that the way that sociologists and criminologists explain delinquent behaviours reflects their very different contributions to the public construction of this social problem. Finally, I discuss the importance we need to give to the quantitative data used by these researchers in order to understand journalistic expectations with regards to the social sciences.

KEY WORDS : SOCIOLOGY ; CRIMINOLOGY ; MEDIA COVERAGE ; POPULARIZATION ; YOUTH CRIME

¹ david.pichonnaz@unifr.ch

En France, les sociologues sont très régulièrement sollicités par les journalistes pour s'exprimer sur la délinquance juvénile, alors qu'en Suisse les scientifiques les plus cités sur cette question sont des criminologues. Nous présentons dans cet article une analyse comparative des rôles que les journalistes attribuent aux sociologues en France et aux criminologues en Suisse lorsqu'ils les sollicitent pour s'exprimer sur ce phénomène². Le concept de *rôle* nous permet de problématiser les *usages* journalistiques de cette parole scientifique rapportée. Il faut le comprendre comme un rôle *discursif*, attribué par le journaliste dans un texte de presse, dont l'architecture comprend le plus souvent d'autres paroles rapportées, auxquelles sont attribués d'autres rôles. En outre, le même énoncé peut remplir plusieurs rôles dans la structure interne de l'article. Nous verrons que plusieurs de ces rôles sont attribués de manière similaire aux représentants des deux disciplines, mais selon des modalités qui peuvent varier, alors que d'autres sont spécifiques à l'une des deux disciplines.

Les rôles que nous appelons « de compétence » – qui impliquent de la part des chercheurs la mobilisation d'un savoir qui leur est spécifique – sont ceux qui s'inscrivent le plus directement dans la problématique du scientisme, objet du dossier dans lequel s'insère le présent article. Lorsque les sociologues et les criminologues endossent ces rôles, il en découle deux types de représentations scientistes de leurs disciplines. Les sciences sociales sont mobilisées pour expliquer la délinquance juvénile en lui attribuant des *causes*. Elles sont dans ce cas réduites au paradigme les rapprochant le plus des sciences de la nature. Deuxièmement, on attend des sciences sociales qu'elles fournissent des *chiffres*, et donc qu'elles fondent leur utilité et leur légitimité sur des méthodes empruntées aux sciences exactes.

Le rôle confié aux propos rapportés des chercheurs peut être une simple *caution* lorsque ceux-ci sont sollicités pour légitimer scientifiquement le point de vue d'un autre acteur (généralement le journaliste lui-même), mais sans apporter d'éléments supplémentaires. De même, ce rôle peut être un simple *prétexte* lorsque les propos du chercheur fournissent une base qui justifie le traitement d'un certain sujet par un journaliste. Les propos du chercheur permettent dans ce deuxième cas d'opérer une rupture avec la normalité. Si l'on construit une échelle des attentes journalistiques qui concernent une demande de savoir original et de capacités analytiques, ces deux derniers rôles en occupent le bas. Dans la suite de cet article, nous allons donc concentrer notre analyse sur les rôles de *compétence* et sur ceux qui s'en approchent le plus. Notre corpus français comprend tous les articles faisant intervenir des sociologues et parus dans *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro* et *Le Parisien/Aujourd'hui en France* entre le 27 octobre et le 30 novembre 2005, soit durant les « émeutes ». Le corpus suisse est quant à lui composé des articles faisant intervenir des criminologues à propos de la délinquance juvénile et parus entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 juin 2009 dans *Le Temps* et *Le Matin*³.

2 Une partie importante des analyses présentées ici proviennent d'un travail de DEA (Pichonnaz, 2006).

3 *Le Temps* est un quotidien de référence couvrant la Suisse romande (partie francophone). *Le Matin* couvre la même zone, mais il s'agit d'un quotidien populaire.

Les rôles de compétence : solliciter un savoir spécifique

Lorsque le scientifique est sollicité par le journaliste pour appliquer des connaissances issues de son savoir *scientifique* et *spécifique* à un problème social, nous parlons de *rôles de compétence*⁴. C'est le mode d'apparition du discours scientifique (mass)médiatisé qui se rapproche le plus de la *vulgarisation* au sens classique – et quelque peu enchanté⁵ – du terme, c'est-à-dire lorsque le journaliste cherche auprès de l'« expert » un savoir spécifique, que lui seul est censé détenir. Ces rôles prennent les deux formes suivantes : production d'*explications causales*, et *quantification*. Les rôles de *contextualisation*, de *porte-parole* et de *juriste*, que nous développons en fin d'article, ne consistent pas quant à eux en l'application d'un savoir qui n'est spécifique ni aux sociologues, ni aux criminologues. Ils témoignent du glissement hors de leur discipline que les chercheurs peuvent être conduits à opérer lorsqu'ils « jouent le jeu » du champ médiatique.

Les causes des sociologues

Dans les nombreux articles⁶ où les sociologues évoquent les *causes* de la délinquance juvénile, ils citent : le chômage (6 occurrences), la pauvreté (3), les discriminations (3), les propos du ministre de l'Intérieur (2)⁷, le comportement de la police (2), l'échec scolaire (1), le manque de reconnaissance des identités culturelles (1), la fin des solidarités ouvrières (1) et l'absence de représentation politique des populations concernées (1). L'origine ethnique des « émeutiers » n'est donc jamais mise en cause. Hugues Lagrange, dans *Le Figaro* (05.II.05), « admet » certes que les « *enfants de l'immigration* » sont surreprésentés parmi les auteurs, mais corrige aussitôt : ce sont les facteurs sociaux, et en particulier le chômage et la taille de la fratrie, qui sont selon lui déterminants. L'usage du verbe « *admettre* » montre à quel point le journaliste n'attend pas du sociologue qu'il désigne les différences ethniques. La liste des causes montre en effet que les sociologues insistent sur les facteurs économiques et sociaux, minimisant ainsi de fait les éléments culturels et les facteurs individuels, psychologiques. Ce n'est pas le cas des criminologues.

4 Aurélie Tavernier parle de « *délégation de compétence* » (Tavernier, 2004 : 157).

5 Dans le sens où, si un savoir est transmis, il y a d'autres éléments qui sont transmis en même temps, et notamment une image des scientifiques et de leur discipline. Pour une critique des approches classiques sur la vulgarisation, voir : Fouquier, Véron, 1985 ; et Jeanneret, 1994.

6 Pour des questions d'espace à disposition et de lisibilité, nous renonçons à inclure dans le présent article le décompte quantitatif des occurrences des rôles et de leurs modalités d'apparition.

7 Nicolas Sarkozy avait alors employé le mot « *racaille* » pour désigner certains jeunes habitants des « cités ».

Les causes des criminologues

En effet, parmi les facteurs explicatifs cités par les criminologues, les questions des origines culturelles, de la « mentalité » propre aux « étrangers »⁸, apparaissent régulièrement. Elles sont notamment avancées par le professeur de criminologie et de droit pénal Martin Killias dans *Le Matin* (12.03.08), où il évoque un « problème de culture » touchant les immigrés : « *Le concept de temps libre, de hobby, est profondément moderne et urbain. Dans les régions d'origine de beaucoup de parents d'immigrés, il n'y avait pas de hobby, de temps libre. On travaillait du lever du soleil jusqu'au soir* ». Le criminologue ne cherche pas ici à essentialiser la propension des immigrés pour la violence, même si, dans le même article, il pointe du doigt un problème de « mentalité ». Killias est cité dans un autre article, paru dans *Le Temps* (03.05.08), pour rendre compte d'une étude où il montre que le taux de délinquance plus élevé qu'il observe parmi les jeunes Bosniaques installés en Suisse est lié aux problèmes que ces jeunes rencontrent en Suisse, et non pas à leurs origines. Ces problèmes ne sont toutefois pas détaillés, si bien que l'on ne sait pas si le criminologue fait référence aux discriminations subies ou à autre chose. Dans un autre article paru dans *Le Temps* (15.12.07), un journaliste rend compte d'une étude menée notamment par le criminologue Manuel Eisner, selon laquelle « *la part de violence reste toujours plus importante parmi les jeunes issus de l'immigration. Parmi les explications, des différences culturelles ou encore un milieu défavorisé* ». On constate donc que, contrairement aux sociologues, l'origine nationale et les différences culturelles sont largement mises en avant par les criminologues suisses⁹, et que les discriminations subies ne sont jamais mentionnées comme facteur explicatif.

Le deuxième facteur le plus souvent mentionné est le fait d'un seul criminologue, Martin Killias : il s'agit de la mise en cause du *temps libre*. Dans un article du *Temps* (05.11.07), il explique que « *la violence dans la rue est liée au temps libre non structuré, aux sorties plus fréquentes et toujours plus longues* ». Dans *Le Matin* (12.03.08), il pointe du doigt une société où « *on est toujours dehors, en fête, où ça ne s'arrête jamais* ». Ce facteur explicatif est absent de notre corpus de sociologues. L'analyse de Killias reprend un élément couramment avancé dans le débat sur la délinquance juvénile, celui d'une jeunesse qui, livrée à elle-même, passerait son temps à s'enivrer, conception qualifiée par Mauger de « morale » et qui est « au principe des condamnations des enfants "qui préfèrent trafiquer plutôt que d'aller bosser" ou des "fainéants qui ne respectent rien" » (Mauger, 2009).

8 En Suisse, la catégorie « étranger » est la plus utilisée dans le champ politique et dans le débat public, bien plus que celle d'« immigré ». Officialisée par la loi, cette nomenclature d'État est sans doute liée au droit du sang qui régit la naturalisation. Dans ce cadre, on est étranger ou Suisse, le statut intermédiaire d'immigré n'étant pas compatible avec ce type de droit. En outre, de l'absence d'histoire coloniale découle un rapport à l'étranger historiquement construit comme quelqu'un qui est de passage.

9 Sauf André Kuhn, criminologue peu cité dans notre corpus, mais qui affirme dans *Le Matin* (14.02.07) que l'origine nationale n'est pas un facteur explicatif.

Finalement, les criminologues mettent en cause la consommation de « médias électroniques » (Internet, télévision, jeux vidéo), ce qui renvoie à la proximité entre criminologie et psychologie. Selon eux, soit ces médias conduisent à une réduction du temps passé avec les camarades du même âge¹⁰, soit leur contenu violent inciterait à la violence¹¹, considérant que l'effet de ces contenus sur les jeunes serait direct.

Données chiffrées : un double enjeu

Le deuxième type de savoir sollicité par les journalistes s'appuie sur une *quantification*. Les sociologues sont cités afin de livrer des données chiffrées, généralement sous la forme de pourcentages. Les données sont essentiellement des résultats de sondages mesurant des attitudes.

S'agissant des criminologues, les données quantitatives sont omniprésentes, encore bien plus que dans le corpus de sociologues. Ils fournissent les fameux « chiffres de la délinquance », qui permettent de mesurer l'évolution du phénomène. Les criminologues mènent en Suisse les grands sondages dits de « victimation » et de « délinquance autorévélee », produisant ainsi des mesures de la délinquance censées présenter moins de faiblesses que les statistiques de police et contribuant dans une large part à leur sollicitation par les journalistes.

Le diagnostic quantitatif qu'ils diffusent correspond, en premier lieu, à un enjeu de légitimité sociale pour leur discipline : il permet de puiser dans l'incontestée scientificité des statistiques¹². En effet, comme le soulignent Hall *et al.* : « Les statistiques [...] ont une fonction idéologique : elles semblent sceller des impressions flottantes et controversées dans le sol dur et irréfutable des chiffres » (Hall *et al.*, 1978 : 9). Mais la mesure de la délinquance est également, et peut-être avant tout, un enjeu politique. Au sens strict du jeu électoral, dans la mesure où des partis exploitent fortement les études démontrant une « flambée de la violence des jeunes ». Et dans un sens plus large, puisque de la mesure de l'évolution des différents types de délits et de leurs auteurs découlent les réformes à mettre en place.

Il y a néanmoins, au sein du sous-champ criminologique, une controverse autour de ces chiffres. Alors que certains criminologues, parmi lesquels Martin Killias, défendent ardemment le diagnostic d'une forte augmentation du phénomène à

10 Ribeaud et Eisner, dans *Le Temps* (15.12.07), ce qui contredit la thèse de Killias sur les sorties.

11 Killias, dans *Le Matin* du 26.03.09.

12 Dans cet ordre d'idée, la nomination en France d'Alain Bauer à la tête de l'Observatoire national de la délinquance (OND) – bien avant son accession au CNAM (cf. encadré présenté à la fin de cet article) – qui produit les « chiffres de la délinquance », lui a conféré, dans l'espace médiatique, la légitimité et le titre de criminologue (voir : Bonelli, 2008).

grand renfort de publications scientifiques, d'autres, comme Manuel Eisner¹³ ou Olivier Guéniat, relativisent fortement cette augmentation. Il faudrait s'intéresser plus particulièrement aux luttes qui traversent ce sous-champ pour mieux comprendre ces positions antagoniques¹⁴. Les affiliations partisans des criminologues ne semblent pas en revanche expliquer ces prises de position contrastées : Killias est officiellement membre du Parti socialiste, dont il participe à l'élaboration du programme pour ces questions. Dans *Le Temps* (18.09.08), il affirme ainsi : « *Le véritable enjeu pour le PSS [Parti Socialiste Suisse], c'est de retrouver un discours plus proche de la réalité sur la sécurité* ». Il est donc un allié de force pour les groupes qui, au sein du PSS, veulent faire de la sécurité un thème prioritaire (conséquence notamment au discours sécuritaire de la droite populiste). Pour comprendre les prises de position de ce criminologue, il faut donc tenir compte des luttes qui traversent le champ politique et plus particulièrement le PSS.

Sortir du champ disciplinaire : les savoirs non spécifiques

Contextualiser historiquement et géographiquement

Le chercheur peut être sollicité par le journaliste pour opérer une *contextualisation* : historique, lorsque le scientifique met en perspective un fait circonscrit dans le temps avec des faits survenus dans le passé ; ou géographique, lorsqu'il compare un fait avec d'autres faits s'étant déroulés ailleurs, ou lorsqu'il met en perspective le débat national en évoquant la situation dans un autre pays. Ce rôle propose un savoir scientifique de type « documentaire », c'est-à-dire axé sur l'expérience, basé sur l'accumulation d'informations factuelles, par opposition à des ressources plus analytiques. La science est alors plutôt montrée comme une accumulation de connaissances que comme une démarche d'appréhension du réel.

Dans notre corpus de sociologues, une partie de ceux-ci opère une contextualisation historique. Par exemple, Hugues Lagrange, dans un article du *Figaro* (08.11.05) où il est cité sur la question des écoles brûlées par des jeunes des quartiers, explique que la « *jeunesse délinquante* », « *depuis 10 ans, s'en prend surtout aux institutions responsables de leur situation* ». Il revient dans ce cas au sociologue de mettre en contexte l'« événement » auquel est consacré l'article. Ceci illustre la différence de temporalité qui caractérise l'activité du chercheur du travail journalistique : l'article est consacré à une occurrence limitée dans le temps (« *une dizaine d'écoles primaires ont flambé durant le week-end* »), alors que le sociologue est cité afin d'inscrire cet « événement » dans la durée, en tant que spécialiste du temps long. Dans notre corpus suisse, les criminologues quant à eux endossent ce rôle lorsqu'ils mettent en relation les taux de délinquance actuels avec la situation passée.

¹³ Notons que si Eisner est cité dans *Le Temps* pour relativiser l'augmentation de la délinquance, il ne l'est jamais dans *Le Matin*. Il serait tentant de l'expliquer par la ligne éditoriale du journal, mais nos données ne nous permettent pas de vérifier cette hypothèse.

¹⁴ Sur ce point, voir : Bourdieu, 2001.

La contextualisation peut être géographique, lorsque le sociologue est intronisé implicitement ou explicitement spécialiste d'une aire géographique. Lorsqu'il endosse ce rôle, le sociologue devient le porte-parole du pays depuis lequel il parle, et bien souvent les propos rapportés pourraient également être attribués à un journaliste-correspondant ou à un citoyen-témoin. On repère en effet dans les énoncés des déictiques comme « *ici* », renvoyant au pays depuis lequel le sociologue s'exprime, ou un « *nous* » renvoyant non pas à la communauté scientifique, mais à la communauté nationale (par exemple : « *Au Canada, nous...* »). Les criminologues endossent également ce rôle, généralement pour décrire l'état de la délinquance dans un pays étranger. Contrairement aux représentants des sciences « dures », le chercheur en sciences sociales est donc considéré comme évoluant dans un contexte, ici géographique, qui suffit à légitimer son savoir et son point de vue.

Des sociologues porte-parole des « quartiers » et des criminologues juristes

Durant les « émeutes » de 2005, les journalistes se sont adressés aux sociologues comme porte-parole des habitants des quartiers concernés, ou des émeutiers eux-mêmes, afin de combler un manque de connaissance du terrain et un accès difficile aux acteurs impliqués, d'autant que ceux-ci sont souvent « incapables de s'exprimer dans les formes requises par les grands médias » (Champagne, 1991 : 68). Ce rôle de porte-parole, que l'on ne retrouve pas pour les criminologues, consiste donc, pour le sociologue, à parler à la place de quelqu'un d'autre. Dans une interview de Michel Wieviorka, par exemple, publiée par *Le Parisien* (04.11.05), le sociologue explique que « *les gens se sentent eux-mêmes salis* », « *ils ressentent une certaine solidarité avec cette jeunesse enragée* », « *Le sentiment d'être niés, méprisés. C'est cela qui commande leur action [aux émeutiers]* ». Ce rôle est celui où le militantisme des sociologues s'exprime le plus, à travers la volonté de donner une signification politique à certains actes violents. Les entretiens menés avec des sociologues cités dans notre corpus montrent qu'il s'agit d'un sujet inconfortable, les sociologues assumant difficilement leurs prises de position politiques publiques (Pichonnaz, 2006 : 70).

S'agissant des criminologues par contre, les prises de position sont nombreuses et plus explicites : ils évaluent l'action publique et prennent position sur des réformes, notamment à propos de la politique pénale et des politiques de lutte contre la délinquance juvénile. Ils proposent différentes mesures : réforme des loisirs mis à disposition des jeunes, meilleur encadrement, interdiction de la vente d'alcool après une certaine heure, répression forte des armes blanches par la police, horaires des bars et des transports nocturnes. Cette habilitation accordée et revendiquée par les criminologues, observable également dans les médias français, à évaluer les

politiques publiques, concourt à n'en pas douter à leur attractivité médiatique¹⁵. De même que la facilité de la mise en place potentielle des mesures qu'ils proposent. Notons également que les criminologues font usage d'un savoir juridique, ce qui leur est propre. La proximité de la criminologie et du droit (Bauhofer, 1980) fait en effet que les spécialistes de la première connaissent le second. On observe donc des énoncés qui pourraient être légitimement endossés par des juristes ou des avocats : les criminologues citent mot pour mot des articles de loi ou la jurisprudence, et commentent des décisions de justice. Pouvoir s'appuyer sur une discipline dont la légitimité est aussi peu remise en cause que le droit est sans nul doute un atout pour leur accès à l'espace médiatique.

Nous pouvons donc constater que les deux disciplines offrent la possibilité d'un usage politique simple pour les journalistes : on sollicite des sociologues pour obtenir des explications socio-économiques de la délinquance, et des criminologues pour celles qui mettent en cause les migrants et les facteurs psychologiques. Notons sur ce dernier point que la proximité entre criminologie et psychologie est très visible dans le cas français. En effet, de nombreux criminologues sont sollicités dans la presse nationale pour établir le profil psychologique de grands criminels, domaine dans lequel ils ne sont pas en concurrence avec les sociologues. Ces explications causales, que les journalistes sollicitent fortement, négligent les approches compréhensives qui appréhendent les phénomènes en termes de « comment » et non de « pourquoi ». Il suffit de penser à la sociologie interactionniste et à sa théorie de l'étiquetage¹⁶ pour se rendre compte que la logique journalistique opère ici une forme de réductionnisme, en cantonnant les sciences sociales à un seul et unique paradigme explicatif. Le rôle de quantification conduit également à un réductionnisme, mais méthodologique celui-ci, en accordant aux données chiffrées une importance considérable. Même si ces données sont constitutives d'un savoir qui est spécifique aux chercheurs cités, puisqu'ils conduisent eux-mêmes les enquêtes permettant de les produire, ce type de sollicitation répétée réduit les sciences sociales à un paradigme quantitatif importé des sciences mathématiques.

15 Notons à ce sujet que l'importance de la « criminologie clinique », proche de la psychologie, rencontre un succès médiatique certain (notamment en France). Enjeu de médiatisation, la dimension appliquée des disciplines est également un enjeu de légitimité sociale et scientifique. Cependant, pour les sociologues, la dimension clinique est très souvent perçue comme une désinstitutionnalisation (Bercot, Mathieu-Fritz, 2008 : 213).

16 Notamment le célèbre « best-seller » : Becker, Howard S., 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié, 247 pages.

S'agissant des autres rôles, qui ne conduisent pas à la sollicitation d'un savoir spécifique, ils témoignent de la malléabilité des champs disciplinaires et des domaines de spécialisation que les journalistes attribuent aux sciences humaines et sociales. Le rôle de *contextualisation* réduit la science à des compétences factuelles proches de la taxinomie et à des représentations scolaires du savoir, en opposition à des ressources plus analytiques. Le glissement hors du champ disciplinaire peut être le résultat de l'engagement militant des chercheurs, comme nous l'avons montré pour le rôle de *porte-parole*. Mais ce rôle découle également du thème traité par le journaliste et de la configuration concrète de son « terrain » : lorsqu'il est difficile d'accéder aux acteurs impliqués, on offre aux sociologues la possibilité de s'exprimer à leur place. La proximité avec d'autres disciplines est également exploitée : le *droit* pour ce qui concerne les criminologues (observable également dans la presse française, qui les sollicite régulièrement pour des expertises pénales), mais également *l'histoire* pour ce qui concerne les contextualisations opérées par les sociologues.

Les usages journalistiques des sciences sociales sont donc loin d'être affranchis de l'influence des sciences exactes et des sciences naturelles : une forme de scientisme, qui conduit à une indifférenciation et une réduction des paradigmes, des méthodes, un étirement des domaines de spécialisation, ainsi qu'à des emprunts à des disciplines voisines plus légitimes.

La criminologie

Aujourd'hui, la criminologie est peu institutionnalisée, tant en France qu'en Suisse. Pluridisciplinaire (psychologie, droit, sociologie, médecine, économie...), elle a notamment pour objet la délinquance et la criminalité, la justice pénale, le système pénitentier, la police.

À ses débuts au XIX^e siècle, elle est dominée par les médecins (qui parlent d'anthropologie criminelle), puis par les aliénistes. Elle cherche alors à déceler chez les individus une prédisposition naturelle au crime, notamment à partir de la forme du crâne (phrénologie). Puis, au début du XX^e siècle, ce sont les juristes qui accèdent à la frange dominante de la discipline. Parallèlement, apparaissent autour d'Émile Durkheim les prémises d'une sociologie criminelle, qui rompt radicalement avec l'approche biologisante. Après la Seconde Guerre mondiale, l'étude de la délinquance juvénile conduit à un rapprochement entre juristes et sociologues s'intéressant au crime. Mais cela n'empêche pas la criminologie, dans d'autres secteurs, de rester attachée à l'étude de la « personnalité criminelle ». Dans les années soixante et 70, plusieurs organismes de recherches criminologiques sont créés par l'État, qui concourent à sociologiser l'étude de la délinquance. Dans les années quatre-vingt-dix et en lien avec la mise à l'agenda de la question des « violences urbaines », de nombreuses études sont commanditées par les pouvoirs publics. La discipline a dernièrement franchi une étape dans son institutionnalisation, avec la création fortement contestée d'une chaire de criminologie au Conservatoire national des Arts et Métiers, attribuée à Alain Bauer, dont la légitimité scientifique est largement mise en doute dans le milieu académique.

Cette histoire disciplinaire est observable aujourd'hui dans les interventions publiques des criminologues. Une analyse de la presse française montre en effet que ceux-ci peuvent être cités pour livrer des propos qui s'apparentent tout aussi bien à une sociologie de la délinquance, qu'à une analyse psychologique de la personnalité des criminels ou à une expertise pénale. En outre, la criminologie est souvent confondue dans la presse avec les sciences forensiques et les techniques d'enquête policière.

RÉFÉRENCES

- Bauhofer, Stefan, 1980 : 145-174. « Kriminologie in der Schweiz. Stand und Entwicklung », *Schweizerische Zeitschrift für Strafrecht / Revue pénale suisse*, 97.
- Bercot, Régine ; Mathieu-Fritz, Alexandre, 2008. *Le Prestige des professions et ses failles : huissiers de justice, chirurgiens et sociologues*. Paris : Hermann, 313 pages.
- Bonelli, Laurent, 2008. *La France a peur : une histoire sociale de l' « insécurité »*. Paris: La Découverte, 418 pages.
- Bourdieu, Pierre, 2001. *Science de la Science et réflexivité*. Paris : Raison d'agir, 237 pages.
- Champagne, Patrick, 1991 : 64-76. « La construction médiatique des «malaises sociaux» », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 90, 1.
- Fouquier, Eric ; Véron, Éliséo, 1985. *Les Spectacles scientifiques télévisés. Figure de la production et de la réception*. Paris : La Documentation française, 189 pages.
- Hall, Stuart ; Critcher, Chas ; Jefferson , Tony ; Clarke, John ; Roberts, Brian, 1978. *Policing the Crises. Mugging, the State, and Law and Order*. Houndmills/London : MacMillan, 425 pages.
- Jeanneret, Yves, 1994. *Écrire la Science. Formes et enjeux de la vulgarisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 398 pages.
- Mauger, Gérard, 2009. *La Sociologie de la délinquance juvénile*. Paris : La Découverte, 122 pages.
- Mucchielli, Laurent (dir.), 1994. *Histoire de la Criminologie française*. Paris : L'Harmattan, 535 pages.
- Mucchielli, Laurent, 2002. *Violences et Insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte, 159 pages.
- Mucchielli, Laurent, 2004 : 13-42. « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France. Cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours », *Criminologie*, Volume 37, 1.
- Pichonnaz, David, 2006. *Médiatisation des sociologues : accord entre deux logiques antagoniques? Le cas des phénomènes émeutiers de novembre 2005 en France*. Mémoire de Master recherche en Sociologie politique, Institut d'études politiques de Paris (IEP), 124 pages. Disponible en ligne : http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000_41_2_20080520112430-UM/mediatisation_sociologues_Pichonnaz.pdf
- Rimbert, Pierre, 2001. « Les «managers de l'insécurité». Production et diffusion d'un discours sécuritaire », in Bonelli, Laurent, Sainati, Gilles (dirs.), *La Machine à punir : pratiques et discours sécuritaires*. Paris : L'Esprit frappeur, 292 pages.
- Tavernier, Aurélie, 2004. *Paroles d'experts: rhétoriques journalistiques de recours aux paroles extérieures dans Le Monde, Libération, Le Figaro. Journaliste et sociologue, la construction d'un référentiel*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Lille 3 – Charles-de-Gaulle, 703 pages.